

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 22 mars 2018
- 3) Vote des taux 2018
- 4) Examen & approbation du budget primitif- exercice 2018 :
 - a) Commune ;
 - b) Budget Z.A.E.
 - c) Budget annexe vente électricité
- 5) Tarifs locaux 2018
- 6) Programme voirie 2018 :
 - a) approbation de l'APD, passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, lancement du marché de travaux et demande de subventions
 - b) approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin
 - c) approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis Agglomération
- 7) Admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme
- 8) Habitats de Haute-Alsace : avenant n° 1 à la convention de location du bâtiment 1 rue Bellevue à Blotzheim
- 9) Les Mikados : vacances d'été 2018 & semaines de pré-rentree 2018 - programme & tarification ;
- 10) Demande d'aide communale de l'A.S.B. : frais de déplacement U15
- 11) Divers

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Corinne STIMPFLING en qualité de secrétaire de séance.

Point 2 Approbation du procès-verbal de la séance publique du 22 mars 2018

Le procès-verbal de la séance publique du 22 mars 2018 est approuvé et signé par les membres présents et représentés.

Point 3 : Vote des taux 2018

Sur proposition du Maire, il convient de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018 en les maintenant à hauteur de ceux de 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 & 2017 en conformité avec les lignes directrices du débat d'orientation budgétaire de 2018.

TAUX	Taux 2018	Produits escomptés en €
Taxe d'habitation	17,08 %	1 057 252
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,71 %	757 418
Taxe foncière non bâties	64,45 %	62 581

Le Maire rappelle également que la commune perçoit dorénavant des allocations compensatrices de Saint-Louis Agglomération 3 Frontières au titre de la contribution foncière des entreprises, dorénavant de sa compétence.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par

- 22 voix pour (dont 4 procurations)
- 4 abstentions

Fixe les taux de fiscalité directe locale pour 2018, au même niveau que ceux de 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 & 2017 comme suit :

- taxe d'habitation : 17,08 %
- taxe foncier bâti : 14,71 %
- taxe foncier non bâti : 64,45 %

Le conseiller M. Philippe PETER indique que son groupe ne va pas une nouvelle fois voter contre la stabilité des taux mais plutôt s'abstenir, considérant que les perspectives budgétaires 2018 sont très raisonnables.

Point 4/a : Examen & approbation du Budget Primitif de l'exercice 2018 - Commune

Avant de donner la parole à Monsieur GASSER de manière à lui permettre de présenter le budget 2018 dans ses grandes lignes, Le Maire rappelle que l'élaboration de ce budget s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte national plus que contraint alors que la capacité d'investissement des collectivités locales devrait être plus que jamais soutenue pour l'économie nationale.

Le Maire ne reviendra pas sur tous les éléments économiques, très peu réjouissants pour certains, qui ont été fournis au conseil municipal lors de la discussion sur les orientations budgétaires de cette année. La réforme de la taxe d'habitation, voire celle de la taxe foncière, si elle paraît favorable pour le particulier, risque à terme de pénaliser fortement les communes pour qui, pour nombre d'entre elles, représentent les seules recettes de fonctionnement.

Pour l'année 2018, et celles à venir, il reste primordial de rationaliser et de prioriser les dépenses comme nous le faisons depuis des années de manière à préserver un équilibre financier mis à mal au fil des ans eu égard à la baisse récurrente des recettes, notamment celles provenant de l'Etat. Pour mémoire, la commune a vu sa dotation globale de fonctionnement fixée à zéro € alors qu'elle représentait encore la troisième part de recettes les plus importantes de son budget de fonctionnement (hors recettes du casino) en 2015.

Le Maire rappelle que malgré tout, l'engagement électoral de ne pas toucher à la fiscalité directe locale en laissant les taux des taxes au niveau de ceux des cinq dernières années, pour ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants a été respecté.

Il précise qu'il a donc fallu effectuer, une nouvelle fois, des choix drastiques dans la sélection des investissements de 2018, en reporter d'autres par nécessité de manière à préserver malgré tout un niveau d'investissement en faveur du bien-être de la population et de l'activité des entreprises locales par truchement.

Le Maire ajoute que Blotzheim a toujours encore des marges de manœuvre pour l'élaboration de ses budgets mais n'en demeure pas moins inquiète pour les budgets à venir.

Le Maire donne la parole à Monsieur Lucien GASSER, adjoint au Maire.

Monsieur GASSER rappelle que les éléments chiffrés composants ce budget, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, ont été largement détaillés lors de la présentation du rapport du DOB 2018 au conseil municipal.

De ce fait, Monsieur GASSER fait un rapport synthétique des deux sections concernées pour un budget global 2018 de plus de 17,46 M d'euros, contre 17,59 en 2017 soit en diminution de 0,7 % du fait justement de la baisse des aides de l'Etat.

Les recettes communales sont bien évidemment composées essentiellement des recettes du casino, en hausse prudentielle de 3 % qui représentent à elles seules plus de la moitié des recettes de fonctionnement et qui viennent heureusement quelque peu combler les pertes successives des dotations de l'Etat (-7,36 % par rapport à 2017).

Les recettes fiscales, dont les taux sont inchangés comme l'a rappelé Monsieur le Maire, augmentent d'1 % du fait de la seule revalorisation des bases décidée en 2018 par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont largement tributaires cette année de la prise en charge financière de l'ouverture du périscolaire maternelle à la rentrée scolaire prochaine avec la création notamment de nouveaux postes d'agents d'animation et qui explique notamment ses hausses en moyenne d'environ 3,8 % par rapport à 2017. Cette augmentation est également due à la hausse du poste des « autres charges de gestion courante » comportant notamment le reversement au SIVU de sa quote-part sur le prélèvement effectué par la commune sur le produit brut des jeux du casino mais sur ce point, si son montant est en hausse, cela signifie que les recettes issues du casino le sont également et cet élément plus que réjouissant est très favorable pour la commune.

La section d'investissement 2018 aussi bien en dépenses qu'en recettes est en légère baisse de l'ordre de 5 % environ par rapport à 2017, la commune percevant de moins en moins de subventions dans le cadre des projets d'opérations, mais permet tout de même de financer chaque année au moins deux projet d'envergure qui sont pour 2018 le programme de voirie 2018 très conséquent et la construction très attendue des parents du périscolaire maternelle avec l'ouverture de 50 places pour les enfants fréquentant la maternelle.

Sur la base des éléments fournis à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 22 mars 2018 - point 3,

Considérant les orientations budgétaires 2018 en matière du vote des taux 2018, à savoir le maintien de ces taux à hauteur de ceux de 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016 & 2017,

En application de la procédure d'affectation des résultats en M14 qui autorise que ceux-ci peuvent être repris par anticipation dès le vote du budget primitif,

L'équilibre général du budget primitif 2018 de la commune se présente comme suit, en € :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9.820.000,00	9.820.000,00
Section Investissement	7.646.857,30	7.646.857,30
Total	17.466.857,30	17.466.857,30

Le Budget Primitif 2018 est ainsi présenté en équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections. Le détail figure dans le document budgétaire ci-annexé qui comprend en outre les annexes conformément à l'instruction M 14.

Le produit des impositions directes est fixé à 1.877.251,- €. Le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées sur 2017, reportés au budget de l'exercice 2018 s'élève à 3.482.410,-€. Le montant des crédits correspondant aux recettes d'investissement prévue non émises sur 2017, reportés au budget de l'exercice 2018 s'élève à 1.297.850,- €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par

- 23 voix pour (dont 3 procurations)
- 4 abstentions

Fixe le produit des impositions directes à 1.877.251,- € ;

Approuve, fixe et vote :

- le budget primitif 2018,
- à 3.482.410,- € le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à reporter au budget de l'exercice 2018 ;
- à 1.297.850,- € le montant des crédits correspondant aux recettes d'investissement prévues non émises à reporter au budget de l'exercice 2018.

M. Philippe PETER signale une nouvelle fois que son groupe, compte tenu que ce budget 2018 prévoit des opérations et équipements utiles à la population, à l'inverse de celui des années précédentes qui comportaient selon eux des opérations ostentatoires, ne votera pas contre ledit budget mais s'abstiendra simplement.

Il déplore cependant qu'il ne comporte pas des crédits affectés à la restauration du Palais Beau Bourg ainsi que du bâtiment Marcel Durand.

A ce sujet, l'adjoint en charge des finances M. Lucien GASSER, rejoint en cela par le Maire, explique que pour ce qui concerne le Palais Beau Bourg, sa restauration devra être lancée dès le début du prochain mandat, le coût global de ce projet représentant les dépenses d'investissement de tout un mandat.

Il rappelle néanmoins qu'il est prévu en 2018 des travaux de maintenance dudit bâtiment avec le remplacement des portes et la réfection de l'étanchéité du toit.

S'agissant du bâtiment Marcel DURAND, M. GASSER annonce que l'équipe municipale est consciente qu'il convient de ne pas laisser un tel bâtiment à l'abandon et qu'elle a mandaté pour ce faire un bureau d'études en charge de faire des propositions de réhabilitation pour y accueillir par exemple l'actuelle crèche. Le devenir de ladite crèche fait par ailleurs l'objet d'une longue réflexion avec comme hypothèses de travail le lancement d'une DSP. ...

Il espère pouvoir apporter plus d'informations à ce sujet lors d'un prochain conseil municipal, dans les meilleurs des cas à la rentrée.

Le Maire quant à lui rappelle que le budget 2018 intègre dorénavant le coût du futur périscolaire maternelle, avec notamment l'engagement du personnel nécessaire ainsi que les frais d'exploitation pour lesquels il est toujours procédé à une recherche systématique de minimisation du coût.

La directrice générale des services, Mme Sylvie WILB, souhaite revenir sur l'augmentation affichée en 2018 pour ce qui concerne les frais de personnel avec plus particulièrement l'augmentation du régime indemnitaire des agents, à savoir le RIFSEEP évaluée à 35.000 €, due à une adaptation dudit régime aux missions réelles des agents.

De plus, l'évolution des tâches déléguées dorénavant par l'Etat aux collectivités entraîne notamment une montée en charge supplémentaire des missions des agents et il convient donc de les valoriser par ce biais (exemples : PACS,...).

Point 4/b : Examen & approbation du Budget primitif de l'exercice 2018 - « Z.A.E. HASELAECKER »

Sur la base des éléments fournis à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 22 mars - point 3,

CONSIDERANT que, bien que la compétence de cette ZAE ait été transférée à Saint-Louis Agglomération au 1^{er} janvier 2017, cette dernière a approuvé le 20 décembre 2017 que pour les terrains ayant fait l'objet de promesses de vente avant le 31 décembre 2017, la commune concernée assure la vente de ces terrains en direct en percevant les recettes de ces ventes,

VU que ce cas de figure concerne la « ZAE HASELAECKER » dans laquelle il reste deux dernières ventes à finaliser,

CONSIDERANT qu'ainsi et en accord avec le Préfet du Haut-Rhin par courrier du 28 février 2018, la commune gèrera encore en 2018 (dernière année) ce budget annexe de manière à pouvoir permettre la finalisation des dernières ventes et la remontée de son résultat déficitaire au budget principal de la commune,

En application de la procédure d'affectation des résultats en M14 qui autorise que ceux-ci peuvent être repris par anticipation dès le vote du budget primitif,

le budget primitif 2018 se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.035.461,41	240.663,50
Section Investissement	800.000,00	800.000,00
Total	1.835.461,41	1.040.663,50

Le détail figure dans le document budgétaire ci-annexé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve et vote le budget primitif 2018.

Le Maire signale que les signatures de deux actes restants, soit avec NEOLIA et Willy LEISSNER (grossiste en électricité) sont imminentes.

A la question de M. Philippe PETER sur le nombre de postes créés dans cette zone avec l'implantation des nouvelles entreprises, l'adjoint M. Lucien GASSER reconnaît qu'il n'est pas en mesure de le chiffrer correctement, ces données n'étant pas obligatoire lors des dépôts de permis mais qu'avec l'implantation des Ets ROMAN, d'Acti-Life, etc., il peut raisonnablement en conclure qu'il est loin d'être anodin.

Il s'engage d'ailleurs de faire, dans un prochain Blotz'Notes, un article plus complet à ce sujet.

Point 4/c : **Examen & approbation du Budget Primitif de l'exercice 2018 - budget annexe « Vente d'Electricité »**

Sur la base des éléments fournis à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 22 mars 2018 - point 3,

En application de la procédure d'affectation des résultats en M4 qui autorise que ceux-ci peuvent être repris par anticipation dès le vote du budget primitif,

L'équilibre général du budget primitif 2018 se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	236 385,67	236,385,67
Section Investissement	437 908,41	437 908,41
Total	674 294,08	674 294,08

Le Budget Primitif 2018 est ainsi présenté en équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections. Le détail figure dans le document budgétaire ci-annexé dédié et géré selon l'instruction M 4.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve et vote :

- le budget primitif 2018 - budget annexe « Vente d'Electricité ».

L'adjoint M. Lucien GASSER rappelle que le budget principal pourrait récupérer, par le biais du reversement de l'excédent de fonction de ce budget annexe, une somme équivalente à 200.000 € environ, mais que pour le moment il n'y sera par recouru sans pour autant affirmer qu'il n'en sera pas question dans les prochains mois.

Point 5 : **Tarifs locaux 2018 :**

- Droits et taxes
- Grille tarifaire : utilisation des locaux du Palais Beau Bourg, de la Maison des Associations, du Foyer Saint-Léger et des salles communales pour les associations locales
- Grille tarifaire : concessions au cimetière
- Grille tarifaire : Bibliothèque/Médiathèque

Dans le cadre de la révision des tarifs précités, et conformément à l'orientation prise par la commune de ne pas augmenter les tarifs locaux en 2018, le Maire - après examen - a proposé de maintenir les tarifs appliqués, tels que récapitulés dans les tableaux ci-contre annexés à l'exception du tarif des recherches généalogiques qui n'ont plus lieu d'être.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve** les nouveaux tarifs locaux 2018 énumérés ci-dessus,
- Fixe** les tarifs locaux 2018 selon les tableaux mis à jour ci-contre annexés à la date d'application indiquée pour chacun des tarifs,
- Entérine** le dispositif de gratuité des bâtiments communaux en faveur des associations locales,
- Charge** le Maire de leur application.

Point 6 **a) Programme voirie 2018 : approbation de l'APD, passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, lancement du marché de travaux et demande de subventions**

Le Maire rappelle que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du programme de voirie 2018 attribué au bureau d'études BEREST, le marché prévoyait la réalisation d'un Avant Projet Sommaire (A.P.S.), d'un Avant Projet Définitif (A.P.D.), des études d'exécution et de synthèse, l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination du chantier (OPC), jusqu'à la réception des travaux.

L'estimation du coût initial des travaux s'élevait à 1.154.800,- € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) et portait sur les éléments de voirie suivants :

Tranche ferme :**Aménagement de la rue de l'industrie : mission complète du maître d'œuvre + OPC**

- Reprise bande de roulement et couche de fondation
- Aménagement de trottoirs et pose de bordures
- Aménagement d'une piste cyclable
- Création de places de stationnement
- Dissimulation télécom

Aménagement de l'entrée d'agglomération ouest (entrée d'agglomération jusqu'à l'impasse de Michelbach) : mission complète du maître d'œuvre + OPC

- Création d'entrée d'agglomération avec aménagement de sécurité
- Reprise bande de roulement RD
- Aménagement de trottoirs et pose de bordures
- Création de places de stationnement
- Création d'une traversée cycliste et piétonne
- Réfection de l'éclairage public
- Collecte eaux pluviales et raccordement sur le réseau existant
- Renforcement du réseau eaux pluviales
- Dissimulation télécom

Aménagement de la rue de Michelbach : tronçon impasse de Michelbach - Allée Napoléon Empereur : éléments de mission du maître d'œuvre : ESQ, APS, APD

- Reprise bande de roulement et couche de fondation
- Aménagement de trottoirs et pose de bordures
- Réfection de l'éclairage public (unilatéral)
- Collecte eaux pluviales et raccordement sur le réseau existant
- Dissimulation télécom
- Remplacement tronçon du réseau d'eaux pluviales

Tranche optionnelle : Aménagement de la rue de Michelbach : tronçon impasse de Michelbach - Allée Napoléon Empereur: mission du maître d'œuvre : PRO, EXE, ACT, DET, AOR et OPC

- Reprise bande de roulement et couche de fondation
- Aménagement de trottoirs et pose de bordures
- Réfection de l'éclairage public (unilatéral)
- Collecte eaux pluviales et raccordement sur le réseau existant
- Dissimulation télécom

A l'issue des choix arrêtés en phase A.P.D., le programme définitif des travaux est composé des éléments de voiries suivants :

Tranche ferme :**Aménagement de la rue de l'industrie :**

Réfection complète de la chaussée, création de trottoirs et stationnements, aménagement d'une piste cyclable et viabilisation des terrains restants (non prévu dans l'estimation du coût initial) pour un montant de 691.397,50 € HT

Création d'un accès côté sud à la zone de loisirs de la plaine sportive et d'un parking rue Amélie Zürcher pour un montant de 125.312,50 € HT (non prévue dans l'estimation du coût initial mais estimée avec l'accord du maître d'oeuvre)

Ce parking servira également pour les habitants des logements sociaux de cette rue.

Aménagement de l'entrée d'agglomération ouest (entrée d'agglomération jusqu'à l'impasse de Michelbach) :

Création d'entrée d'agglomération avec aménagement de sécurité, réfection complète de la chaussée, création de trottoirs et stationnements, aménagement d'une traversée cyclable, renforcement du réseau d'eaux pluviales pour un montant de 416.752,- € HT (dont 36.086,- € de travaux déjà effectués pour le renforcement du réseau eaux pluviales)

Tranche optionnelle : Aménagement de la rue de Michelbach : de l'impasse de Michelbach à l'allée Napoléon Empereur :

Réfection complète de la chaussée, création de trottoirs et stationnements, pour un montant de 192.447,50 € HT

Les plans du projet sont joints à la présente délibération.

Ainsi, sur la base de l'A.P.D., il en résulte que le montant estimatif prévisionnel des travaux, hors frais divers et d'études, sur lequel s'engage le maître d'œuvre s'élève à 1.425.909,50 € H.T., hors révision de prix.

De plus, le Maire signale que le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'études BEREST prévoit l'indexation de ses honoraires sur le coût prévisionnel des travaux en phase APD, celle-ci s'inscrivant dans le cadre de l'établissement d'un avenant n°1 de manière à fixer définitivement le montant de la rémunération.

Par conséquent, le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre s'établit à présent à 45.629,10 € HT, montant calculé après application des taux de rémunération sur le montant prévisionnel des travaux, décomposé comme suit, au lieu des 36.953,60 € HT prévu initialement :

Tranche ferme :

- application du taux de rémunération de 3,2% sur le montant des travaux pour l'aménagement de la rue de l'industrie, l'aménagement de l'entrée d'agglomération ouest, la création d'une voirie d'accès à la zone de loisirs de la plaine sportive et d'un parking rue Amélie Zürcher, soit 39.470,78 € HT de rémunération
- application du taux de rémunération de 1,28% sur le montant des travaux pour les éléments de mission ESQ/APS/APD pour l'aménagement de la rue de Michelbach (de l'impasse de Michelbach à l'allée Napoléon Empereur), soit 2.463,33 € HT

Tranche optionnelle :

- application du taux de rémunération de 1,92% sur le montant des travaux pour les éléments de mission PRO, EXE, ACT, DET, AOR et OPC pour l'aménagement de la rue de Michelbach (de l'impasse de Michelbach à l'allée Napoléon Empereur), soit 3.694,99 € HT.

Par ailleurs, les travaux de sécurisation d'entrée d'agglomération, ainsi que les travaux de rénovation des trottoirs peuvent être éligibles à l'octroi d'une subvention du Conseil départemental du Haut-Rhin. A cet égard, un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel du programme de voirie 2018 s'établit comme suit (hors révision de prix) :

Coût prévisionnel des travaux : 1.425.909,50 € HT
Coût mission assistance à maîtrise d'ouvrage : 2.000,- € HT
Coût mission de maîtrise d'œuvre : 45.629,10 € HT
Coût frais divers : 25.020,76 € H.T. (étude sécurité, prestation de comptage, auscultation chaussée, mission SPS, géomètre, publicité)
**Coût total travaux, études et frais divers : 1.498.559,36 € H.T.
soit 1.798.271,23 € T.T.C.**

Recettes prévisionnelles (hors FCTVA) :

- Prise en charge financière du Département dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement sur la RD12 bisI : 187.589,39 € (hors révision de prix)
- Subvention du Département (au titre de la rénovation des trottoirs) : 8.760,- €
- Participation prévisionnelle de Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement rue de l'industrie: 60.000 €
- Subvention du SIVU : 630.000,- €

- Autofinancement communal prévisionnel : la part restante, soit environ 911.921,84 € (sur la base des informations connues à ce jour).

Le plan de financement a été préalablement soumis et validé par la Commission Permanente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'APD du programme de voirie 2018 réalisé par le bureau BEREST et le plan de financement prévisionnel tels que définis ci-avant,

Charge le Maire de la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions énoncées ci-dessus,

Prend acte que le Maire lancera le marché de travaux du programme de voirie 2018 selon la procédure adaptée,

Charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil départemental du Haut-Rhin et/ou tout autre financeur institutionnel,

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que défini ci-dessus et prend note que ce même plan fait l'objet de crédits ouverts sur l'opération en 2017 et 2018,

Charge le Maire de signer tous documents y relatifs.

Point 6 **b) Programme voirie 2018 : approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Département du Haut-Rhin**

Le Maire informe que les travaux du programme de voirie 2018 étant en partie réalisés sur la RD12 bis I et donc sur le réseau départemental, la part des travaux affectant la RD12 bis I (soit les travaux concernant la rue de Michelbach) devra se faire sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'un mandat.

La convention ci-annexée à la présente délibération a pour but d'organiser les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de sécurisation et de calibrage en traverse d'agglomération. La convention a également pour objet d'autoriser l'occupation du domaine public routier départemental nécessaire à la réalisation des travaux cités ci-dessus et de préciser la gestion ultérieure des ouvrages créés.

Les travaux devront être réalisés dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la convention précitée.

La commune, maître d'ouvrage désigné, assurera le préfinancement de la totalité de l'opération, tel que défini dans l'annexe 2 de la convention. En fin de mission, la commune établira et remettra au Département un bilan général de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées et notamment les décomptes généraux des marchés approuvés par son comptable. Le Département procédera au remboursement sur la base des justificatifs des dépenses.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve** la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure ci-annexée avec le Département,
- Approuve** les modalités de financement de ces travaux de voirie telles que définies dans la convention ci-annexée,
- Autorise** le Maire à signer ladite convention ci-jointe, pour le compte de la ville.

Point 6 **c) Programme voirie 2018 : approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis Agglomération**

S'agissant du programme de travaux de voirie 2018 et notamment de l'aménagement de la rue de l'industrie, le Maire précise que ces travaux consistent en un réaménagement total de la voirie avec extension de celle-ci afin de créer une nouvelle voie de desserte.

Saint-Louis Agglomération étant compétente en matière d'assainissement, elle doit desservir cette nouvelle voie en assainissement afin de viabiliser les terrains.

Ces deux opérations étant géographiquement situées au même endroit, et techniquement très imbriquées, et afin de faciliter leur concrétisation, il est proposé qu'il n'y ait qu'une maîtrise d'ouvrage unique, laquelle sera portée par la commune de Blotzheim.

La convention ci-annexée à la présente délibération a pour objectif de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage confiée à la commune par Saint-Louis Agglomération pour les travaux précités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis Agglomération relative à la mise en œuvre par la commune des travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement rue de l'industrie
- Approuve** les modalités de financement de ces travaux de voirie telles que définies dans la convention ci-annexée,

Autorise le Maire à signer ladite convention ci-jointe, pour le compte de la ville.

Point 7 : **Admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme**

Le Directeur départemental des finances publiques a émis, sur la base du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, une demande d'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables présentée par la Direction Départementale des Finances Publiques de Colmar, comme suit :

- taxe d'urbanisme au titre d'un permis de construire n° PC04210D0036 pour 2.501 € au motif d'irrécouvrabilité (décès du titulaire du permis de construire).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide l'admission en non-valeur de ce recouvrement infructueux,

Charge le Maire de la régularisation comptable utile.

A la question du conseiller municipal M. Christian HOLTZHEYER sur l'éventualité de récupérer cette dette auprès des héritiers dudit défunt, le Maire répond que, dans ce cas précis, ce dernier était retourné en Allemagne et donc difficilement localisable, mais que néanmoins cette possibilité sera soulevée auprès du trésorier de la commune.

Point 8 : **Habitats de Haute-Alsace : avenant n° 1 à la convention de location du bâtiment 1 rue Bellevue à Blotzheim**

Le Maire rappelle que la commune et Habitats de Haute-Alsace (anciennement Habitats de Haute-Alsace) ont signé, le 31 mars 1999, une convention de location d'un bâtiment sis 1 rue Bellevue pour une durée de 20 ans (terme du contrat : 30 avril 2019 avec dénonciation 1 an auparavant soit, de date à date au 30 avril 2018).

La commune a mis ces locaux à la disposition de l'Association de Gestion Enfance de Blotzheim pour la gestion d'un centre multi-accueil « Les P'tits Choux ».

Afin de maintenir ce service d'accueil après le terme du contrat initial, le Maire signale avoir pris contact avec H.H.A. de manière à pouvoir prolonger ledit contrat.

Ainsi, il a été convenu entre les deux parties, un prolongement de la convention par tacite reconduction, par période annuelle ainsi qu'une

baisse de 20 % du loyer principal, le portant de 4.881 € à 3.905 € à compter du 1^{er} mai 2019.

Ces modifications à la convention initiale doivent être contractualisées dans le cadre de l'avenant n° 1, joint à la note de synthèse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve** les termes de l'avenant n° 1 à la convention initiale signée avec H.H.A. ;
- Autorise** le Maire à la signature dudit avenant et tous autres documents y relatifs ;
- Note** que les dépenses sont prévues au budget 2018 de la commune.

A la question de M. Philippe PETER sur les conditions de restitution dudit bâtiment à l'issue du bail, le Maire répond qu'il sera rendu en l'état actuel.

Sur ce dernier point, la directrice générale des services, Mme Sylvie WILB indique que le Maire aurait souhaité clarifier ce point dans la nouvelle mouture de l'avenant au bail mais que HHA n'a pas estimé nécessaire d'ajouter un article à ce sujet, l'actuel contrat de bail entérinant selon lui l'accord de principe sur cette base.

Le bail oblige à une restitution à l'état d'origine des lieux que « en cas de cessation d'activité de l'actuelle association », ce qui ne vaut pas pour une fin de bail classique avec résiliation. HHA a également approuvé ce raisonnement sans vouloir toutefois le préciser dans l'avenant.

L'adjoint M. Lucien GASSER quant à lui se réjouit de cette prolongation dudit bail, permettant ainsi aux élus de poursuivre sereinement l'étude du dossier de l'éventuel transfert de l'actuelle crèche sur le bâtiment Marcel Durand.

Point 9 : Les Mikados - vacances d'été 2018 & semaines de pré-rentree 2018 : programme & tarification

S'agissant des vacances d'été 2018 des « Mikados », les activités auront lieu du 9 juillet au 27 juillet 2018 et du 20 août au 31 août 2018 et seront assurées par l'équipe actuelle complétée cette année encore par des saisonniers. De même, son coût de fonctionnement entre, à l'instar des années précédentes, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Pour ces prestations, il sera demandé aux utilisateurs les tarifs ci-après indiqués. Le démarrage des inscriptions est fixé au 25 mai 2018, comme indiqué dans le programme des activités.

Par ailleurs, le concept d'animation de fin de vacances, nommé « semaines de prérentrée » est reconduit une nouvelle fois cette année. Il est proposé que ces journées soient programmées du 20 au 31 août inclus sachant que la tarification retenue sera identique à celle pratiquée en mode petites vacances.

GRILLE TARIFAIRE

**Centre de loisirs « Les Mikados » - Blotzheim
- Été 2018**

<i>Catégorie en fonction du revenu familial</i>	<i>Catégorie 1</i>		<i>Catégorie 2</i>		<i>Catégorie 3</i>		<i>Catégorie 4</i>	
<i>Nb d'enfants inscrits</i>								
<i>1 enfant</i>	M<1800		1800<M<3000		3000<M<4500		M>4500	
<i>2 enfants</i>	M<2300		2300<M<3400		3400<M<5000		M>5000	
<i>3 enfants et plus</i>	M<3000		3000<M<4100		4100<M<5500		M>5500	
Semaines traditionnelles								
<i>Semaine</i>	<i>Blotzheimois</i>				<i>Non-Blotzheimois</i>			
	<i>Cat 1</i>	<i>Cat 2</i>	<i>Cat 3</i>	<i>Cat4</i>	<i>Cat 1</i>	<i>Cat 2</i>	<i>Cat 3</i>	<i>Cat4</i>
<i>5 jours</i>	65€	75€	95€	105€	97€	112€	142€	157€
Semaines découvertes								
Semaine 3/6 ans « A la conquête de l'Ouest » 9 au 13 juillet 2018	80€		95€		125€		145€	
	125€		145€		180€		200€	
Semaine 5/7 ans « A cœur de la nature » 16 au 20 juillet 2018	110€		150€		190€		225€	
	190€		225€		260€		300€	
Semaine 7/11 ans « En route pour l'aventure » 23 au 27 juillet 2018	135€		180€		225€		270€	
	225€		270€		315€		360€	
Mini séjour Europark 30 & 31 août 2018	85€		110€		135€		165€	
	135€		165€		190€		220€	

* les montants indiqués en rouge correspondent aux tarifs hors-Blotzheimois

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le programme des activités ;

Fixe les grilles tarifaires des vacances d'été et de pré-rentrée 2018 du C.L.S.H. de Blotzheim comme indiquées ci-dessus et de charger le Maire de leur application ;

Note que les dépenses sont prévues au budget 2018 de la commune.

S'agissant du fonctionnement du futur périscolaire maternelle pour la rentrée prochaine, l'adjointe Corinne STIMPLING indique que les projets pédagogiques, le règlement intérieur ainsi que la nouvelle tarification feront l'objet de divers points lors du conseil municipal du mois de mai 2018.

Point 10 : **Demande d'aide communale de l'A.S.B. : frais de déplacement U15**

L'association sportive de football de Blotzheim a sollicité une aide communale pour une prise en charge partielle des frais de déplacement des U15 du club (3 équipes sont en lice), inscrits à un tournoi organisé par la société Euro-Sporting à Rimini le week-end de la pentecôte 2018 (du 18 mai au 21 mai 2018).

Le Maire précise que les parents desdits joueurs ont été mis largement à contribution, d'une part par le biais de ventes de gâteaux, et d'autre part par une participation personnelle. L'association a également démarché des entreprises pour un sponsoring financier.

L'A.S.B. sollicite donc une aide communale de manière à équilibrer le plan de financement dudit voyage.

Après étude, il est proposé de leur accorder une subvention à hauteur de 1.000,- €, à l'identique de ce qui est versé aux autres associations lors d'une demande d'aide communale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la subvention à l'association sportive de Blotzheim pour un montant de 1.000,- € ;

Charge le Maire du mandatement de ladite aide ;

Note que les dépenses sont prévues dans le budget en cours.

Point 11 : **Divers :**

- 1) Le Maire indique que les dates des deux prochains conseils municipaux sont d'ores et déjà fixées aux jeudis 24 mai 2018 à 19 heures et 28 juin 2018 à 19 heures, la séance du 28 juin étant consacrée prioritairement aux votes des comptes administratifs des différents budgets de la commune.

- 2) M. Francis CARNET explique que l'opération « Haut-Rhin propre » a réuni cette année environ une centaine de personnes.
Il explique que le vendredi après-midi du 6 avril 2018, l'école primaire a participé à raison de 3 classes accompagnées de 2 à 4 parents par classe qui se sont répartis par secteur représentant environ une trentaine de personnes.
Il précise que le samedi après-midi du 7 avril 2018, les participants se sont également répartis par secteur et que 4 groupes ont été constitués, à savoir un 1er groupe composé des membres du conseil municipal, un 2ème groupe composé des membres du Club Canin, un 3ème groupe composé des membres du Ninjutsu et un 4ème groupe composé de particuliers y compris des personnes n'habitant pas Blotzheim.

- 3) Le Maire rappelle que la « Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 » aura lieu le mardi 8 mai 2018 à 19h devant Hôtel de Ville. Il précise que l'apéritif aura lieu devant l'Hôtel de Ville ou au Palais Beau Bourg en fonction du temps.

- 4) Le Maire rappelle également le concert du 26 mai 2018 « Tyroler Party Night » qui se déroulera au Palais Beau Bourg avec une ouverture des portes à 19 h pour un spectacle débutant à 20 h. Le Maire précise que les billets sont en vente au Tabac Mulhaupt au prix de 12 € et qu'il reste encore quelques places de libre.

- 5) Le Maire informe que l'inauguration du stade « BLOTZ'ARENA » est d'ores et déjà fixée au samedi 9 juin 2018 à 11 h sur site. Il précise que les membres du conseil seront très prochainement destinataires de toutes les informations nécessaires pour leur inscription à cette cérémonie.

- 6) Le Maire informe que la Fête de la musique est programmée au samedi 23 juin 2018 à 20 h sur la place de la mairie avec pour animation le groupe « HolaTrio ».

- 7) Le Maire informe que M. Bernard ESCALIN, président de l'association de chasse Diane locataire du lot de chasse N° 2, a souhaité se retirer en passant la main à un membre plus jeune de l'association. C'est dans ce contexte que, lors de l'assemblée générale du 16 mars 2018, les membres de l'association ont élu à

l'unanimité M. Etienne BURGERMEISTER de Jettingen comme nouveau président.

- 8) Le Maire indique que, suite à la demande d'autorisation d'exploiter un stockage de carburant présentée par la société Stockage de Carburant Aviation sur le site de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et après l'enquête publique s'étant déroulée du 5 janvier au 5 février 2018, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant sont consultables par le public en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux.
- 9) Mme Dominique ZIMMER indique que, depuis l'intervention de la commune, le camion de collecte des déchets ménagers ne passe plus à 8 h à proximité de l'école Schweitzer.
Par contre, elle explique que, malgré un désengorgement, la situation reste problématique.
Le Maire précise que tant la Brigade Verte que la gendarmerie ont ordre de verbaliser et ce depuis 2 ans.

Mme ZIMMER rajoute qu'elle a assisté à un petit accident devant l'ancienne pharmacie et que la personne voulait partir.

- 10) Mme Maryvonne THUET rajoute qu'une petite Smart est régulièrement garée devant la crèche alors même que la durée est limitée.
De même, elle se plaint du stationnement des clients de la pharmacie.
- 11) M. Christian HOLTZHEYER, intervenant en sa qualité de membre du Club Vosgien, explique que l'association a reçu un don de 500,- € émanant de la famille SCHERMESSE de Blotzheim afin d'ériger un banc.
M. HOLTZHEYER souhaiterait savoir où le positionner sur le ban communal.
Après avoir réfuté l'idée de le placer à proximité du verger dans le haut de la rue du Trottrain du fait d'un banc déjà existant à proximité (près du Réservoir), le Maire propose de le placer plutôt aux alentours du lotissement du Chant des Oiseaux.
Le Maire propose que M. HOLTZHEYER se rapproche de M. Francis CARNET à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 19h30.